



03.06.2026 - 15:13 Uhr

## **Chenille processionnaire du chêne : Ses poils urticants peuvent irriter la peau et les voies respiratoires**

**La fermeture partielle des piscines publiques de Bülach (ZH) et de Münsingen (BE) la semaine dernière le montrent : la chenille processionnaire du chêne est désormais présente aussi sur le Plateau suisse. Les fins poils urticants de ses chenilles peuvent provoquer des irritations de la peau, des troubles oculaires et des problèmes respiratoires, chez l'être humain comme chez les chiens et d'autres animaux. aha! Centre d'Allergie Suisse informe sur les risques pour la santé.**

### **Une chenille discrète aux conséquences désagréables**

Son nom en dit déjà long : la chenille processionnaire du chêne se trouve principalement sur les chênes. Elle passe la journée regroupée sur le tronc et les branches, puis se déplacent le soir en longue colonne – comme lors d'une procession – vers la cime de l'arbre pour se nourrir.

À partir de la fin du mois de mai, elle développe de fins poils urticants contenant une protéine toxique appelée thaumétopoïne. Cette substance peut provoquer des réactions inflammatoires de type urticaire sur la peau. Les poils sont dispersés par le vent et restent toxiques pendant des mois.

### **La toxine peut provoquer des éruptions cutanées et des démangeaisons**

En cas de contact, les poils urticants peuvent entraîner différentes réactions :

- Éruptions cutanées et fortes démangeaisons
- Formation de plaques d'urticaire
- Irritations des yeux et conjonctivite
- Toux, troubles respiratoires et difficultés à respirer
- Réactions allergiques

« Les personnes souffrant d'asthme ou d'autres maladies respiratoires sont particulièrement à risque », explique le Prof. Dr méd. Peter Schmid-Grendelmeier, allergologue et président du conseil scientifique de aha! Centre d'Allergie Suisse.

Les fins poils peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Des réactions allergiques sont également possibles. Si les poils pénètrent dans les yeux, ils peuvent provoquer une inflammation de la conjonctive. Lorsqu'ils sont inhalés, ils peuvent entraîner des troubles respiratoires pouvant aller jusqu'à une détresse respiratoire.

### **Que faire après un contact ?**

En cas d'apparition soudaine de réactions cutanées ou de troubles respiratoires après un séjour près de chênes, une exposition aux poils urticants doit être envisagée.

aha! Centre d'Allergie Suisse recommande :

- Changer de vêtements et les laver à plus de 60 °C (idéalement à 90 °C)
- Prendre une douche et se laver soigneusement les cheveux
- Rincer éventuellement les yeux à l'eau et effectuer un lavage nasal

En cas de réactions cutanées et/ou respiratoires, il est recommandé de consulter sa ou son médecin de famille ou un·e allergologue.

« Avec un traitement médical adapté, les symptômes disparaissent généralement rapidement. », précise Peter Schmid-Grendelmeier.

Les réactions cutanées sont traitées à l'aide de préparations à base de cortisone ou de médicaments antiallergiques tels que les antihistaminiques. En cas de troubles respiratoires, des médicaments à inhaler permettant de dilater les bronches peuvent également être prescrits.

## Les chiens et d'autres animaux peuvent également être touchés

Les poils urticants de la chenille processionnaire du chêne peuvent aussi représenter un danger pour les chiens et d'autres animaux. Les chiens, en particulier, peuvent facilement entrer en contact avec les chenilles, les nids ou les poils dispersés par le vent lorsqu'ils reniflent leur environnement.

Les conséquences possibles sont :

- Irritations de la peau et des yeux
- Gonflements dans la bouche ou sur la langue
- Salivation excessive
- Haut-le-cœur et vomissements
- Troubles respiratoires

En cas de suspicion de contact, les détenteurs d'animaux devraient rincer abondamment à l'eau la bouche, les yeux ou le pelage de leur animal. Important : ne pas frotter, afin de ne pas faire pénétrer davantage les poils dans la peau ou les muqueuses.

Si des symptômes apparaissent, il convient de contacter immédiatement un cabinet vétérinaire.

### Signaler les observations

Les nids de chenilles processionnaires du chêne ne doivent ni être touchés ni retirés soi-même. Toute observation devrait être signalée au service phytosanitaire compétent de la commune afin que les animaux puissent être éliminés de manière appropriée.

### Des questions ?

L'aha!infoline répond gratuitement et personnellement à vos questions sur les allergies, les réactions cutanées ou les troubles respiratoires.

aha!infoline : les mardis, mercredis et jeudis, de 08h30 à 12h00

<https://www.aha.ch>

Sybille Suter  
Responsable Communication et Médias  
aha! Centre d'allergie Suisse  
[+41 31 359 90 49](tel:+41313599049) (ligne directe)  
[sybille.suter@aha.ch](mailto:sybille.suter@aha.ch)  
[www.aha.ch](http://www.aha.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000124/100940475> abgerufen werden.